

Plan Local d'Urbanisme

Avant



Légende(s)

- Zone humide à protéger au titre du L.151-23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation
- Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques seuil à 100m²
- Arrêté portant délimitation de zonages archéologiques seuil à 3000m²
- Zonage

Source : Agglomération des Sables d'Olonne, DGFiP, Géo Vendée
Date d'édition : 30/07/2025
Réalisation : Service SIG, Service Urbanisme LSOA

Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité

